



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES

BILAN DE LA POLITIQUE DE PROFESSIONNALISATION
DU SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS
ET DE L'EMPLOI À DOMICILE

—
2019



assimiat
Branche Professionnelle
Assistants Maternels
du Particulier Employeur

SPE Branche
professionnelle
des salariés
du particulier
employeur

IPERIA
L'INSTITUT

apni
EMPLOI À DOMICILE

PCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

ÉDITO

À la suite de la loi du 5 septembre 2018 réformant le champ de la formation professionnelle en France, l'année 2019 s'est annoncée comme une année de construction et d'avancées majeures pour la professionnalisation des assistants maternels et des salariés du particulier employeur.

Dans un contexte économique et social en pleine mutation, nous avons poursuivi notre volonté de mettre en œuvre un système d'accès à la formation protecteur et toujours plus incitatif d'une part et de contenter l'attractivité des métiers notamment en investissant dans les compétences d'autre part. Nous avons ainsi engagé des travaux pour rénover nos deux accords paritaires formation. Parallèlement, nous avons créé une nouvelle structure visant à porter juridiquement le mandat du particulier employeur pour mieux servir les droits sociaux des salariés : l'Association paritaire nationale interbranches pour la garantie des droits sociaux des salariés. A travers elle, nous avançons vers la voie ultime de sécurisation de la relation de travail et des droits afférents en matière de professionnalisation. Cette innovation conventionnelle dans le paysage de la formation professionnelle est portée par une croissance globale continue des dépôts en formation dans le cadre du plan de développement des compétences (17% de 2018 à 2019). Ces recours de plus en plus nombreux à l'offre de formation que nous avons prioritairement définie témoignent de la confiance des particuliers employeurs et des salariés envers les dispositifs qui leur sont créés.

Pour soutenir l'attractivité du secteur, mieux envisager les évolutions des métiers et les besoins en emplois toujours croissants, nous avons engagé plusieurs programmes, avec le soutien des pouvoirs publics. Ces derniers offrent des perspectives inédites pour identifier des leviers qui nous permettront de capter de nouvelles compétences sensibles aux métiers du domicile. L'année 2019 marque le lancement d'un contrat études prospectives sur deux ans que nous avons signé avec la DGEFP. Il nous permettra d'éclairer l'évolution du secteur par l'évaluation et la meilleure connaissance des futurs recrutements ainsi que des compétences et métiers de demain. Les travaux prospectifs ont été corrélés avec la réingénierie des trois titres de branches pour qu'ils répondent au mieux aux nouvelles attentes des particuliers employeurs et favorisent l'insertion de personnes qualifiées.

En complément, la mobilisation d'outils de professionnalisation, tel que le français compétences professionnelles à destination des publics migrants et le développement, désormais possible de l'alternance dans le secteur, sont autant d'opportunités sur lesquelles nous avons souhaité lancer la réflexion et les expérimentations pour assurer le renouvellement des effectifs salariés et la pérennité des emplois. L'ensemble de ces actions a été rendu possible grâce à l'engagement opérationnel à nos côtés d'IPERIA, la plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile, qui nous accompagne depuis de nombreuses années par son expertise sur les métiers et les compétences. L'année écoulée reflète ainsi notre engagement et notre adhésion aux valeurs d'un secteur au cœur de la vie de nos concitoyens. Ils sont la colonne vertébrale de cette action au long cours.



RACHEL RUHLAND,
Présidente de la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur



MARIELLE BROUARD,
Présidente de la branche professionnelle des salariés du particulier employeur

SOMMAIRE

1. PANORAMA DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'EMPLOI À DOMICILE ...	p.3
2. TEMPS FORTS 2019	p.4
3. VALORISER ET CERTIFIER DES COMPÉTENCES	p.6
4. DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE	p.8
5. LABELLISER POUR GARANTIR LA QUALITÉ	p.10
6. INFORMER, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER	p.11
7. MOBILISER ET ENGAGER LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	p.12
8. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES	p.14

1. PANORAMA DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'EMPLOI À DOMICILE

LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Sources : ACOSS, IREX - Données annuelles 2018 - Traitement par l'observatoire des emplois de la famille (OPEFA).



3,4 MILLIONS
de particuliers employeurs



1,6 MILLIARD
d'heures déclarées



8,7 MILLIARDS
deuros de masse salariale nette

1,4 MILLION
de salariés employés à domicile

316 937 | **116 286**
assistants maternels | gardes d'enfants

946 797
assistants de vie et employés familiaux

LES ACTEURS DE LA PROFESSIONNALISATION EN 2019

LES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Composées des représentants des particuliers employeurs et des salariés, les branches professionnelles des assistants maternels et notamment les deux missions suivantes :

- Faire connaître et reconnaître les métiers d'assistant maternel, de garde d'enfants, d'employé familial et d'assistant de vie
- Organiser et structurer la relation de travail entre un particulier employeur et son salarié

En matière d'emploi et de formation professionnelle, c'est à la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle) qu'il revient d'anticiper l'évolution des métiers, des qualifications et des compétences.



www.cpnepf.branche-professionnelle-asmnat.org
www.cpnepf.branche-professionnelle-spe.org

IPERIA

Mandaté par les branches professionnelles, IPERIA conçoit et développe depuis 25 ans l'offre de professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Véritable plateforme au service de la compétence, IPERIA œuvre à la reconnaissance des métiers, avec le soutien d'un réseau d'organismes de formation labellisés.



www.institut.iperia.eu

L'APNI

Cette association paritaire nationale interbranches (APNI), créée en décembre 2018 par la volonté des partenaires sociaux, a pour mission de porter le mandat du particulier employeur pour garantir et mieux servir les droits sociaux des salariés du secteur de l'emploi à domicile, dont les droits liés à la formation professionnelle.

